

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18318**

Intitulé

DE : Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de la santé	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331t Diagnostic, prescription, application des soins

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les manipulateurs d'électroradiologie médicale réalisent des actes relevant de l'imagerie médicale, de la médecine nucléaire, des explorations fonctionnelles et de la radiothérapie qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

Les activités principales du manipulateur d'électroradiologie médicale sont :

- Accueil de la personne soignée et recueil des données.
- Information de la personne soignée et mise en œuvre des soins dans le cadre de la continuité des soins.
- Réalisation de soins à visée diagnostique et thérapeutique dans le champ de l'imagerie, la médecine nucléaire, la radiothérapie et les explorations fonctionnelles.
- Exploitation, gestion et transfert des données et images.
- Mise en œuvre des mesures de radioprotection.
- Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques.
- Organisation des activités et gestion administrative.
- Contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits.
- Formation et information des professionnels et étudiants.
- Veille professionnelle et recherche.

Les compétences évaluées sont :

- Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser
- Mettre en œuvre les soins à visée diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins.
- Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique.
- Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public.
- Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins.
- Conduire une relation avec la personne soignée.
- Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles.
- Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé.
- Informer et former.
- Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Hôpital public ou privé, clinique, cabinet de radiologie, centre de dépistage.

Plusieurs domaines d'activités lui sont ouverts : imagerie médicale, radiothérapie, médecine nucléaire, ou encore électrophysiologie.

Ce diplôme permet d'exercer la profession de manipulateur en électroradiologie médicale.

Par la suite, s'ils passent un diplôme de cadre de santé, les manipulateurs en électroradiologie médicale peuvent accéder à des postes d'encadrement et de formateur en institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Ils peuvent aussi accéder à des postes de cadres paramédicaux de pôle et de directeur des soins dans les établissements de santé.

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1306 : Imagerie médicale

Réglementation d'activités :

Code de la santé publique :

- Exercice : L 4351-1 à L 4351-13, R 4351-1 à R 4351-6 et R 4351-22 à R 4351-29
- Formation : D 4351-7 à R 4351-13
- Discipline professionnelle : L 4353-1 à L 4353-2
- Enregistrement : D 4354-1 à R 4354-11

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient par l'acquisition de l'ensemble des éléments de compétences professionnelles décrites dans le référentiel.

La formation se déroule sur trois ans, soit 6 semestres de 20 semaines chacun. La répartition des enseignements est la suivante :

- la formation théorique de 2100 heures, sous la forme de cours magistraux (1041 heures) et de travaux dirigés (769 heures) et de travail personnel guidé (290 heures) ;

- la formation clinique de 2100 heures.

Le référentiel de formation est constitué de 57 unités d'enseignement. Ces unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent six domaines :

- Sciences humaines, sociales et droit

- Sciences de la matière et de la vie et sciences médicales

- Sciences et techniques, fondements et méthodes en imagerie médicale diagnostique et thérapeutique, radiothérapie et explorations fonctionnelles

- Sciences et techniques, interventions en imagerie médicale diagnostique et thérapeutique, radiothérapie et explorations fonctionnelles

- Outils et méthode de travail

- Intégration des savoirs et posture professionnelle

L'étudiant effectue 60 semaines de stages, réparties sur les trois années de formation, dans les différentes disciplines d'exercice. Son parcours de stage lui permet d'acquérir progressivement l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice professionnel.

Pour accéder à cette formation, il faut au préalable passer des épreuves de sélection organisées par les instituts de formation (18 Instituts de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale).

La formation est ouverte aux personnes âgées d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission, titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre équivalent, ou d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'Université, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires.

Durée de validité du bénéfice des composantes acquises: non prévue

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none"> - Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ; - Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ; - Un directeur d'un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession ou un coordonnateur de la formation de manipulateur d'électroradiologie médicale titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession ; - Un directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Deux enseignants d'instituts de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Deux manipulateurs d'électroradiologie médicale en exercice depuis au moins trois ans, au moins l'un d'entre eux est titulaire d'un diplôme de cadre de santé ; - Trois médecins de spécialités différentes dont un conseiller scientifique d'un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Un enseignant-chercheur participant à la formation. <p>Si le nombre de candidats le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury.</p>
En contrat d'apprentissage	X	Jury identique
Après un parcours de formation continue	X	Jury identique
En contrat de professionnalisation	X	Jury identique

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Dispositif non encore mis en œuvre

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique Autres certifications : - Diplôme obtenu dans la Communauté européenne après passage devant la Commission d'autorisation d'exercice de la DRJSCS - Dispense de formation pour certains diplômes paramédicaux (ex : infirmier)	- Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (reconnaissance au titre du régime général) ; - Décret n° 2010-334 du 26 mars 2010 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers ; - Arrêté du 31 août 2004 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de manipulateur d'électroradiologie médicale sollicitant l'exercice de la profession en France en vue de la préparation du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 décembre 1987 modifié relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat d'ergothérapeute, de laborantin d'analyses médicales, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue et de psychomotricien

Pour plus d'informations

Statistiques :

Au 1er janvier 2011, la France compte 29 352 manipulateurs d'électroradiologie médicale en activité, dont 599 dans les départements d'Outre-mer. Depuis 2001, les effectifs de la profession ont augmenté de 31 %, soit une croissance annuelle moyenne de 2,8 %.

Plus de sept manipulateurs en électroradiologie médicale sur dix (72 %) sont des femmes.

La densité est de 46 manipulateurs d'électroradiologie médicale pour 100 000 habitants et varie de 37 en Picardie à 60 en Alsace.

La majorité (76 %) travaille en établissement et 18% sont salariés dans une structure ambulatoire (cabinet libéral, centre de santé).

L'âge moyen est de 43,7 ans, plus d'un tiers (36 %) des professionnels a au moins 50 ans. La profession vieillit : la moyenne d'âge s'élevait à 40,3 ans en 2001 et moins d'un cinquième (19 %) des professionnels avaient au moins 50 ans.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

18 Instituts de formation de manipulateur en électroradiologie médicale (se renseigner auprès des Agences Régionales de Santé, de l'Association Française du Personnel Paramédical d'Electroradiologie et du comité d'harmonisation des centres de formation de manipulateur en électroradiologie médicale)

Historique de la certification :